

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 22 août 2024 à 9 h 30  
4243, rue Charlevoix**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK**

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement  
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs  
Mme Marie-Claude Fournier, Cheffe de division en développement social en remplacement de M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics  
M. Mohamed Sebih, Analyste TI  
M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus

---

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA24 10 208**

**Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 août 2024, à 9h30.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 août 2024, à 9h30.

Adopté à l'unanimité.

10.01

---

**10 - Période de questions du public**

Aucune question n'a été reçue.

---

**CA24 10 209**

**Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.**

QUE soit donné un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A ;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

40.01 1249171004

---

**CA24 10 210**

**Autoriser la création d'un poste permanent d'électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1249649001

---

**CA24 10 211**

**Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1249649002

---

**Levée de la séance**

À 9h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

70.01

---

---

Mme Christine Black  
maïresse d'arrondissement

---

Marc-Aurele APLOGAN  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.